



Association des sections internationales
britanniques et anglophones

14 octobre 2015

Cher adhérent de l'ASIBA, chère école OIB, chère association de parents, cher parent,

L'ASIBA est l'association des sections internationales et anglophones qui soutient et promeut la version britannique de l'*Option internationale du baccalauréat (OIB)*. A ce titre, elle assure :

- l'organisation et le financement de la formation annuelle des enseignants et examinateurs par les inspecteurs de Cambridge
- la liaison entre le Ministère français de l'Education Nationale et *Cambridge International Examinations* sur des aspects du programme et des épreuves de l'examen
- la planification et l'organisation des épreuves de l'OIB, y compris la modération (processus d'harmonisation des notes dans chaque épreuve à l'échelle nationale)
- la réalisation et la mise à jour régulière du *Guide des épreuves de l'OIB britannique*
- la promotion de l'OIB auprès des responsables des admissions dans les universités britanniques et autres établissements supérieurs étrangers
- la gestion du site Internet de l'ASIBA qui a pour vocation de promouvoir l'OIB et d'accompagner les équipes pédagogiques, les élèves et leurs parents
- l'administration des IGCSE au nom de *Cambridge International Examinations*, ce qui permet aux établissements OIB de bénéficier d'une réduction de leurs frais.

Toutes ces activités sont essentielles pour garantir la durabilité de l'OIB et la continuité de la participation de *Cambridge International Examinations*.

La rapidité de développement de la version britannique de l'OIB, qui englobe aujourd'hui des établissements scolaires répartis à travers le monde (entre autres : Singapour, Athènes, Luxembourg, Nairobi et Guadeloupe) reflète le succès de l'OIB britannique mais aussi le soutien du Gouvernement français et de Cambridge aux sections internationales et leur rôle actif en faveur de la mobilité et des échanges internationaux et de la compréhension interculturelle.

Cette expansion pose aussi des défis qui rendent le rôle de l'ASIBA encore plus crucial pour l'avenir de l'OIB. En raison de l'augmentation du nombre de candidats et par conséquent, du nombre d'examineurs, une formation régulière s'impose plus que jamais pour maintenir le même niveau de qualité ainsi qu'une notation juste, fiable et cohérente à travers la France et à l'étranger. Socle de l'assurance qualité de l'OIB, l'ASIBA vise à développer une communauté pédagogique capable d'accompagner des équipes enseignantes d'environnements linguistiques, éducatifs et professionnels très divers pour que celles-ci puissent assurer l'enseignement, le contenu et les compétences exigées pour la réussite de l'OIB britannique.

Nous sommes de plus en plus conscients de la nécessité de mettre en place des structures plus professionnelles et plus durables pour faciliter l'organisation de l'OIB britannique. A cet effet, l'ASIBA a investi cette année dans de nouveaux outils de communication, dont un système de messagerie qui permet de correspondre plus efficacement avec une large communauté de collègues enseignants et de regrouper les informations essentielles nécessaires à l'organisation des réunions annuelles par matière et des sessions d'examen. De même, nous sommes en train de développer un nouveau site internet qui contiendra des informations à jour destinées aux enseignants, parents, responsables des admissions des universités et autres parties prenantes, ainsi qu'un espace de partage dédié de ressources pédagogiques pour les enseignants. Il devrait être opérationnel à partir de décembre 2015.

L'ASIBA a, par ailleurs, introduit un système de financement complémentaire pour les épreuves orales, qui présentent une fragilité financière potentielle. Contrairement au baccalauréat habituel, les examinateurs OIB

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901

Registration no. / No. d'enregistrement: **28028455**

Registered address / Siège social: Lycée International, British Section,
2 bis rue du Fer à Cheval, 78101 Saint Germain-en-Laye, France

sont souvent tenus d'effectuer des déplacements lointains et prolongés (jusqu'à une semaine), or ils sont insuffisamment remboursés de ces frais. Certaines associations de parents comblent généreusement la différence, mais les enseignants, qui doivent payer ces frais de leur poche, se demandent à juste titre s'ils peuvent continuer ainsi, surtout quand les remboursements partiels qu'ils reçoivent, leur parviennent tardivement ou au pire, pas du tout. Nous devons pouvoir compter sur chaque enseignant examinateur disponible et pouvoir répartir les examinateurs en fonction des besoins.

Cette année, l'ASIBA a mis de côté des fonds pour majorer les remboursements des enseignants rattachés à des établissements n'ayant pas de sources de financement complémentaires, et nous sommes heureux de constater que plus de vingt-cinq enseignants en ont bénéficié ; plus de 2000 € ont été ainsi réclamés. Nous souhaiterions étendre cette possibilité à tous les enseignants en mutualisant les frais d'examen réels pour que ces frais soient pris en charge par l'ensemble des sections et non par quelques-unes d'entre elles, ou pire par les examinateurs eux-mêmes. Nous avons décidé en outre qu'à partir de juin 2016, l'ASIBA prendrait en charge les frais de repas des examinateurs dans chaque centre d'examen pour ne plus faire supporter ces frais par les établissements recevant des candidats et pour venir compléter l'indemnisation partielle des examinateurs. En retour, nous demandons aux centres d'examen de supprimer les rétributions demandées par certains d'entre eux pour indemniser le travail d'organisation des épreuves afin que les seuls frais encourus par les candidats et leurs familles se limitent aux frais inévitables de déplacement et d'hébergement.

L'ensemble de ces initiatives vise à répartir les frais additionnels liés à l'organisation d'un examen atypique dans la communauté d'établissements préparant l'OIB.

Enfin, je souhaiterais vous rappeler à nouveau que l'ASIBA est une association sans but lucratif et qu'une grande partie du travail de l'ASIBA est effectuée sur une base volontaire par des personnes dédiées à l'OIB et au développement de l'éducation internationale en général. L'organisation administrative de l'OIB est soutenue financièrement par quelques associations de parents qui rémunèrent la Coordinatrice administrative de l'OIB basée à Saint Germain-en-Laye et qui indemnisent les heures et les frais du Comité directeur de l'OIB. Les frais de ces services essentiels doivent être mutualisés maintenant dans l'ensemble de la communauté.

Aucune de ces initiatives ne peut être menée à bien sans votre soutien. C'est pourquoi, nous introduisons un nouveau système de calcul de cotisations, qui a été présenté et approuvé à l'unanimité à notre Assemblée Générale Annuelle tenue à Lyon en janvier dernier. Les cotisations à l'ASIBA sont fixées à 10€ par élève de Terminale, avec une contribution minimum totale par établissement de 250 €. Nous proposons que ces cotisations soient collectées par les associations de parents.

Grâce à la signature d'un accord avec *Cambridge International Examinations* qui nous permet de gérer en son nom les IGCSE en France, l'ASIBA a réduit considérablement les frais d'inscription des établissements à cet examen. Nous espérons que la contribution modeste que nous demandons aujourd'hui à nos adhérents pour garantir l'avenir de l'OIB britannique, sera reconnue comme une cause légitime et louable.

Veillez trouver ci-joint le formulaire d'adhésion de votre établissement. Je vous prie de régler votre cotisation avant le 16 novembre.

Nous espérons vous voir à la prochaine **Assemblée Générale Annuelle** qui se tiendra au Lycée François 1^{er} à **Fontainebleau le 27 novembre** prochain (à partir de 14h30).

En attendant, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions. Mes sincères remerciements pour votre soutien continu, cordiales salutations,

James Cathcart
Président

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901
Registration no. / No. d'enregistrement: **28028455**
Registered address / Siège social: Lycée International, British Section,
2 bis rue du Fer à Cheval, 78101 Saint Germain-en-Laye, France